

DECLARATION CONCERNANT LES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE

La Division ENARTIS de ESSECO S.r.l. déclare que les produits d'origine animale:

- sont garantis à l'origine par le producteur, dont les matières premières sont fabriquées dans des établissements autorisés à cette production;
- ne proviennent pas de nations reconnues à risque de contamination BSE et dioxine ;
- sont contrôlés par des inspecteurs vétérinaires en cas d'importation, à chaque livraison ;
- Les gélatines sont exclusivement d'origine porcine, obtenues par de matières premières en provenance de l'Union Européenne
- sont produits à partir des animaux qui n'ont pas subi de modifications génétiques ;
- sont conformes à la loi européenne 1999/724/CE

San Martino Trecate, 28/04/2009

ESSECO SRL - Division ENARTIS



Marco Mercenari
Responsable de la Qualité